

Elections au Comité d'Etablissement Siège de France Télévisions Collège Ouvriers/Employés Titulaire

Par décision du 23 novembre 2015, le Tribunal d'Instance du XVème arrondissement avait annulé le résultat du deuxième tour des élections intervenues le 6 juillet 2015 pour le collège Ouvriers/Employés Titulaire du CE Siège de France Télévisions. Des erreurs concernant le vote par correspondance avaient faussé la validité du scrutin, le siège ayant été attribué, au bénéfice de l'âge, à la liste CGT – FO, ce qui avait amené la CFDT à contester ce résultat.

De nouvelles élections auront donc lieu pour ce collège le vendredi 19 février 2016.

Le Comité d'Etablissement remplit plusieurs missions importantes sur le plan économique et doit être consulté sur tous les projets ou évolutions pouvant affecter l'activité, les structures et l'emploi. Il est également compétent, en matière de formation professionnelle, de logement. Il gère directement les activités sociales et culturelles ainsi que la restauration d'entreprise.

Il désigne un représentant au Comité Central d'Entreprise qui débat de tous les dossiers concernant l'ensemble du périmètre de France Télévisions.

Il désigne aussi directement ses représentants au CI-ORTF (colonies de vacances, séjours familiaux, voyages).

Depuis l'élection intervenue le 6 juillet 2015, la situation est loin de s'être améliorée :

- **La restructuration en entreprise unique n'en finit pas de finir** et n'a en rien rempli les objectifs qu'en attendaient ses partisans, y compris du côté syndical (FO et CGT sont un peu moins enthousiastes aujourd'hui !). Cohérence, ambitions et développement des programmes ne sont pas au rendez-vous et l'identité des chaînes est toujours menacée par certains projets (fusion des rédactions avec Info 2015). L'activité du Siège est gravement perturbée et notamment au niveau de la fabrication dont les moyens ne sont pas utilisés au maximum de leurs capacités et de leurs compétences.
Ce n'est pas l'arrivée de la Présidente Delphine ERNOTTE qui sera de nature à restaurer l'optimisme car son programme ne brille pas par la clarté de ses objectifs éditoriaux et leur traduction en termes de travail pour les équipes. La seule urgence qui lui importe est la mise en place confuse et précipitée de la Chaîne d'Information, sans financement adéquat, ce qui impliquera des redéploiements de postes, vidant certaines structures de leurs effectifs.
- **Une situation de l'emploi sans cesse dégradée** : les plans de départ successifs ont affaibli les secteurs productifs alors qu'explosaient les effectifs de l'encadrement. Le dernier PDV, géré de manière totalement opaque, aura suscité beaucoup de déceptions auprès des salariés qui avaient espéré un départ après une longue carrière ou avaient des projets personnels solides dont il ne restera que quelques cendres.
- **Un accord collectif incomplet et retourné contre les salariés** : quatre années de négociations laborieuses ont conduit à un texte bâclé sur les métiers et les qualifications.
La transposition/harmonisation n'a pas résolu les disparités de tous ordres tandis que la disparition des commissions paritaires, facilitée par l'accord transitoire signé par la CGT et FO, a renforcé l'équivoque et l'arbitraire en matière de mobilité, de mesures salariales individuelles et de discipline. Les obstacles ont été multipliés dans les parcours de carrière et seul l'aspect individuel est privilégié en matière salariale.

Le régime des primes et indemnités est toujours aussi opaque et discriminatoire et paraît encore promis à un bel avenir avec le développement de polyvalences plus ou moins justifiées et sans contrôle, notamment dans le cadre de la mise en place de la Chaîne d'Information.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences est toujours en panne, ce qui ne permet pas d'affronter, dans un cadre serein et bien réglementé, les évolutions économiques et technologiques. Cette absence prive les salariés des possibilités de changer de métier ou d'évoluer au sein de leur propre filière.

- **Un management brutal, masqué derrière une communication hypocrite** : reniant sa signature de l'accord collectif et de multiples textes dont le contenu ne relève que de la com', la Direction agresse les personnels en rognant leurs garanties relatives au temps de travail, aux congés et à l'organisation de leur activité.
Derrière de beaux discours sur l'égalité professionnelle, la diversité, la prévention des risques psychosociaux, la Direction couvre des pratiques souvent assorties de menaces, voire d'insultes. Dans certains cas, loin de poursuivre les coupables, elle s'en prend aux victimes !
Les procédures disciplinaires se multiplient, toujours à l'encontre des mêmes catégories !
- **En matière d'activités sociales et culturelles** : le CE Siège a perdu environ 20% de son budget, à la suite d'un accord signé notamment par la CGT et FO. Ce texte, censé augmenter les moyens des régions et de l'Outremer, prive les personnels du Siège de près de 600.000 euros au détriment des activités permettant leur épanouissement personnel et familial.

Face à ce constat alarmant, la CFDT entend donner priorité :

- **A un retour au sens d'une vraie mission de service public**, dans le respect de l'identité de chaque chaîne, avec des objectifs clairs et ambitieux, financés par la redevance, seule ressource fiable et sans effets négatifs sur les contenus. **Le cahier des charges doit permettre le plein emploi par priorité donné aux moyens internes.**
- **Revoir l'ensemble de la réorganisation**, en tenant compte de l'expression des personnels émise par le biais des CE, des DP et des CHSCT. Les débats doivent se tenir « cartes sur table », en privilégiant la résolution des vraies problèmes, au lieu d'être limités à un simulacre de discussions de pure forme, uniquement destinées à respecter facialement les obligations légales.
- **Révision totale de l'accord collectif**, aujourd'hui vidé de sa substance, l'urgence portant toujours sur tout ce qui concerne la vie quotidienne (temps de travail, prévention des risques, congés, RTT, etc...) Prise en compte des disparités non résolues par la transposition / harmonisation.
- Négociation d'un accord moralisant le recours à l'emploi précaire, permanentisant les postes correspondant à une activité régulière et durable et régularisant les situations individuelles de salariés ayant acquis des droits.
- Restitution au CE Siège du budget abusivement prélevé afin de garantir aux salariés des activités sociales et culturelles diversifiées et de qualité.

Dans les mois à venir, la CFDT qui participe avec la CGC et le SNJ, à une gestion ouverte et pluraliste du CE Siège de France Télévisions, s'engage à mettre en œuvre ces objectifs mais en refusant la mascarade d'un dialogue social uniquement basé sur la com' et l'apparence. La CFDT persistera à ne pas ratifier des accords « bidon » et que la Direction n'entend même pas mettre en œuvre de manière loyale et concrète. Beaucoup de sujets sont dignes d'intérêt et méritent autre chose que la signature d'accords de façade : emploi, compétences, égalité professionnelle, priorité aux moyens internes, prévention des RPS, lutte contre les discriminations, etc...

La CFDT continuera d'afficher ses positions, même au prix de déranger des deux côtés de la table, y compris chez les opposants « officiels ». Son but n'est pas la cogestion dans une répartition des rôles mais l'expression réelle de la voix des personnels appuyée sur des actions concrètes de terrain et jusqu'en justice si nécessaire !

Le 19 janvier 2016, votez CFDT !

Paris, le 4 février 2016